



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CDP-260109
Université de Moncton
14^e réunion du
COMITÉ DE LA PLANIFICATION
Le 9 janvier 2026 à 13 h 30
À distance – Microsoft Teams

Présences

Denis Boucher
Annie Hélène Boudreau
Natalie Carrier
M'Mahawa Camara
Lynne Castonguay
Gabriel Cormier
Jeanne Mance Cormier
Mélanie Cwikla
Elizabeth Dawes
Mireille Demers
Lambert Giner
Micheline Gleixner
Érik Westin-Eastaugh
Michelle Landry

Francis LeBlanc
Lynne LeBlanc
Mélanie LeBlanc
Camara M'Mahawa
Sylvie Morin
Gérard Poitras
Denis Prud'homme
Andrée Roy
Gilles Roy, président
Céline Surette
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton

Observateurs

Jérémie B. Dupuis, directeur du Bureau de la recherche institutionnelle
Paul Ward, directeur de la Direction des communications

Personnes excusées

Youssef Bihbousse
Sébastien Deschênes
Anik Dubé
Mathieu Lang
Sophie LeBlanc Roy
Gabrielle Mazerolle

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux participantes et aux participants et confirme que le quorum atteint. Il déclare la réunion ouverte à 13 h 31.

2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CDP-260109

Francis LeBlanc, appuyé par Michelle Landry, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CDP-251121

R : 02-CDP-260109

Natalie Carrier, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que le procès-verbal CDP-251121 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Renouvellement d'ententes de collaboration

Le président rappelle qu'il y avait une question au sujet de la procédure d'adoption des ententes de collaboration.

La secrétaire générale précise que :

- les ententes articulées sont traditionnellement adoptées au Comité des programmes du Sénat académique;
- la nouvelle *Politique portant sur la délégation du pouvoir d'approbation et de signature* précise davantage les circuits d'approbation;
- les ententes internationales sont signées par le recteur, la secrétaire générale, et la doyenne ou le doyen de la faculté d'attache de l'entente.

La registraire précise que dans l'entente :

- jusqu'à 30 crédits de cours peuvent être reconnus sans démarche supplémentaire;
- au-delà de 30 crédits ou lorsqu'une entente formalise une reconnaissance automatique, le passage au Comité des programmes du Sénat académique s'avère nécessaire.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales précise que les renouvellements doivent également passer au Comité des programmes.

À noter que les ententes internationales sont ratifiées au bureau du recteur.

Le Comité de la planification prend acte des clarifications et encourage un traitement cohérent des ententes, incluant les renouvellements, selon la nouvelle politique.

5.2 Autres

Aucun point n'est soulevé.

6. RÉFORME DU CADRE DES DIPLÔMES

Présentation de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

À l'aide d'une présentation PowerPoint, la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, Elizabeth Dawes, présente un projet intitulé « Réforme du cadre des diplômes ». Ce projet s'inscrit dans la stratégie *Cap sur l'avenir*, notamment dans le chantier *Enseignement et Recherche*. Les actions 3.2, 3.2.1, 3.2.5 et 3.1.5 sont évoquées.

Mme Dawes rappelle que l'objectif spécifique est de disposer d'un régime pédagogique qui donne de la flexibilité dans le parcours étudiant. Par ailleurs, l'on souhaite favoriser la fluidité des parcours et développer l'interdisciplinarité (majeures/mineures combinées).

Mme Dawes indique qu'il serait approprié de créer des majeures et des mineures dans les domaines des baccalauréats spécialisés. Par exemple, l'on pourrait offrir des majeures et des mineures dans plusieurs domaines au B.A., au B. Sc. ou au B.A.A. en plus du baccalauréat spécialisé. Elle présente un tableau des domaines d'études en lien avec le concept des poupées russes.

Par ailleurs, Mme Dawes présente les éléments du contenu (mention et profil) de la structure (régime et cheminement) où l'on pourrait spécifier le format, par exemple baccalauréat en musique, *interprétation, profil chant*.

Enfin, Mme Dawes présente la possibilité de créer le cheminement *distinction* pour le programme de B. Sc. et celui du B.A.A. Elle présente également la distinction entre les modèles québécois et canadien.

- Programme de baccalauréats généraux de 90 crédits

Mme Dawes indique que toutes les universités francophones hors Québec offrent le baccalauréat général (90 crédits), sauf l'Université de Moncton et la nouvelle université de l'Ontario français. Elle indique que les universités privées du N.-B. se préparent à l'offrir. Elle présente plusieurs exemples de ce type de programme.

Dans un même ordre d'idées, Mme Dawes évoque la création d'un baccalauréat en sciences de la santé de 90 crédits et 120 crédits.

- Autres points soulevés

Lors de sa présentation, Mme Dawes fait le point sur les éléments suivants :

- Les cours de niveau 3000 et 4000
- La création des concentrations de 30 crédits
- Les baccalauréats de 90 crédits, dont le B.A.A.
- La création d'un règlement pour le B.A., le B. Sc. et le B.A.A. qui permet diverses combinaisons de majeures et mineures
- Offre d'une option de choisir des combinaisons interfacultaires et intersectorielles
- Les baccalauréats combinés
- Les cas imprévus (ex. DSS)
- Les transferts sortants de la FSSSC
- La reconnaissance de l'excellence académique

Mme Dawes présente l'idée de reconnaître l'excellence académique en attribuant les mentions *Summa cum laude*, *Magna cum laude* et *Cum laude*. Elle indique que toutes les universités de l'Atlantique, sauf CBU et l'Université de Moncton, reconnaissent l'excellence académique au premier cycle. Ceci touche environ 20 % de la population étudiante. À noter qu'en 2025, 6,5 % de la population étudiante avait une moyenne de 4,3 (A+).

Discussion

Globalement, les membres se montrent favorables au projet proposé. Plusieurs éléments sont soulevés.

Une membre demande, en considérant la flexibilité des parcours, comment se fera la facturation, par cours, par programme? À ce titre, le VRER indique qu'il faut y réfléchir, mais que chaque campus exigera les mêmes taux.

Au sujet de l'abolition du programme de baccalauréat en études individualisées (BEI), le VRER indique qu'il faut étudier son utilité. Ce baccalauréat est important au campus d'Edmundston notamment. Mme Dawes indique qu'il y aura plus d'options au niveau des transferts de programmes dans le nouveau cadre. Il y aura une offre plus efficace d'options.

Le comité note que la mise en œuvre du cadre s'avère un projet ambitieux qui nécessitera le temps requis pour le codage, la programmation, l'implantation de logiciels, etc. Un calendrier de travail réaliste est à prévoir.

Le comité prend note que le système actuel est déjà archaïque et que ce projet nécessitera un nouveau système de soutien. Il s'agit ici d'une transformation majeure. La registraire indique qu'il ne faut pas minimiser ce que cela implique, non seulement au niveau du système de traitement, mais également au niveau de la préparation des équipes de travail (Registrariat, DGT, Services aux personnes étudiantes, Recrutement, Bureau des conseillers en orientation, etc.) qui devront être bien encadrées. Elle indique que ce projet suscite nombreux questionnements en ce moment.

Autres commentaires

- Qu'en est-il des exigences linguistiques dans ces nouveaux programmes? Quel sera l'impact sur le secteur *Langues*? Mme Dawes indique qu'il y a un *statu quo* pour 91 % de la population étudiante. On ne cherche pas à réduire le niveau en français.
- Les nouvelles combinaisons permettent d'offrir une carte de programmes attractive, moderne et dynamique. En termes de flexibilité, nous sommes en mesure d'innover.
- L'offre d'un baccalauréat en sciences de la santé est une option intéressante.
- Les baccalauréats de trois ans sont bien reçus à la Faculté des sciences.
- L'offre d'un baccalauréat de 90 crédits est intéressante, mais ceci limite le cheminement. Mme Dawes indique qu'il faut examiner ce programme en le combinant à d'autres diplômes.
- L'offre d'un baccalauréat de 90 crédits est également intéressante du point de vue financier pour les personnes étudiantes.
- Le poste de conseiller académique deviendra très important dans cette démarche.

Nouvelles suggestions

- On pourrait prévoir un cheminement plus rapide entre le DSS et le J.D.
- La charge administrative s'annonce importante (Socrate, DGT, présentation des programmes dans le Répertoire). Un calendrier réaliste est nécessaire.
- Un programme d'accompagnement pour les personnes étudiantes et les conseillers en orientation est à prévoir.

Échéanciers

- L'adoption des règlements : printemps 2026.
- Entrée en vigueur progressive de la réforme : cohorte 2027 ou ultérieure.

Le président remercie Mme Dawes pour son excellent travail dans ce dossier. Il indique qu'il y a des consultations à venir au sein des campus, facultés et associations professorales et étudiantes.

7. TABLEAU DE SUIVI DES DOSSIERS DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION

Le tableau des suivis des dossiers du Comité de la planification est présenté à titre d'information. Aucune question n'est soulevée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Le président souhaite une excellente année à tous les membres du comité.

9. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité de la planification aura lieu le vendredi 20 février 2026, à distance, à 13 h 30.

10. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 20.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale